

La Gazette du Couloumié

JOURNAL D'INFORMATION DE LA FÉDÉRATION DES CHASSEURS DE L'ARIÈGE • décembre 2013 - N° 42

C'est la saison...

Bonne Année
2014 !





LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE

Amis chasseurs, cette maison est la vôtre

Ouvert du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30,
le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h.

Tél. 05 61 65 04 02 • E-mail : fdc09@wanadoo.fr

www.frc-midipyrenees.fr

Examen du permis de chasser

Les dates de l'examen pour 2014
sont fixées aux :

24, 25, 26, 27 février

14, 15, 16, 17 avril

Pensez à vous inscrire deux mois
avant la date de l'examen
pour pouvoir participer
à la formation obligatoire.

Inscription auprès du secrétariat
de la Fédération Départementale
des Chasseurs de l'Ariège
au 05 61 65 04 02

La Gazette du Couloumié

sommaire

ÉDITORIAL du Président Jean-Luc FERNANDEZ PAGE 1

TECHNIQUE

- La pestivirose de l'isard, où en est-on ? PAGES 2 ET 3
- Bilan des paramètres annuels de la reproduction chez le grand tétras,
le lagopède alpin et la perdrix grise de montagne
dans l'Ariège en 2013 PAGES 4 A 6

FÉDÉRATION

- Examen du permis de chasser - historique PAGE 7
- Dégâts de grand gibier - Bilan de la campagne 2012-2013 PAGES 8 ET 9

RÉCIT

- Chasse à l'arc et recherche au sang,
la ténacité finit toujours par payer PAGE 10

INTERVIEW

- Christian LACOSTE, Président de l'ACCA de Vernajoul PAGE 11

INFORMATIONS PAGE 12

- Nouvel examen du permis de chasser
- Contentieux galliformes de montagne
- Sessions de formation piégeage
- Armes de chasse : nouvelle réglementation

LIBRE EXPRESSION PAGE 13

RÉTRO - AGENDA - CARNET NOIR PAGE 14

VALIDATION ANNUELLE DU PERMIS DE CHASSER

Elle se déroule dans les locaux de la
Fédération du lundi au jeudi de 9h00 à 12h30
et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 9h00 à
12h30 et de 14h00 à 17h00.

Pour tout changement d'adresse ou de télé-
phone, merci de prendre contact avec la
Fédération.

Vous pouvez également nous communiquer
votre adresse mail afin d'être destinataire de
toutes les informations relatives à la chasse.

Photo couverture :
Dominique GEST

Magazine trimestriel
de la Fédération Départementale
des Chasseurs de l'Ariège
Le Couloumié, Labarre, 09000 FOIX
Tél. 05 61 65 04 02 - Fax 05 61 65 85 41
Directeur de la publication :
Jean-Luc FERNANDEZ
Créateur : Raymond BERNIÉ
Comité de rédaction :
Hélène BOMPART,
Jean GUICHOU, Laurent CHAYRON, Pascal FOSTY,
Evelyn MARTY, Colette ROLET, Pierre MOURIÈRES
Conception et Impression :
IPS IMPRIMERIE, Saint-Jean de Verges (09)
Dépôt légal à parution
ISSN : 1621-4641
Commission paritaire en cours



Jean-Luc FERNANDEZ,
Président de la Fédération
Départementale

Etats d'âme

La chasse française est en plein questionnements, tout d'abord avec la réélection du Président Bernard BAUDIN à la tête de la FNC, au terme d'une campagne sans concession, digne des tristes joutes politiciennes auxquelles nous sommes habitués, quelques uns ont parfois oublié l'origine et l'ambition de leur engagement : défendre la chasse et les chasseurs.

Nul doute que cela laissera des traces, du moins que pour ceux qui ont de la mémoire, et j'en fais partie... Cela préfigure aussi des Assemblées Générales difficiles.

A la FNC toujours, un rapport de la Cour des Comptes met en évidence les éléments prohibitifs de certains. Héritage certes de précédentes présidences, mais on peut être reprocher au Président d'avoir laissé faire, sans annoncer une nécessaire reprise en main. Nul doute que ces révélations ont semé le trouble chez ceux qui ne savaient pas... ils n'étaient pas nombreux.

La FRC de Midi-Pyrénées est aussi parfois le reflet de ces luttes d'influences : huit départements aux enjeux différents, avec des présidents de qualité, aux fortes personnalités. La solidarité trouve difficilement à s'y exprimer autrement que dans des incantations de circonstances. Chacun fixe sa politique, souvent à l'opposé de celle de son voisin, sans perspectives, ni objectifs communs : un crève cœur pour moi.

Dans notre département, dans nos ACCA, derniers remparts d'une chasse populaire à moindre coût, chacun s'applique à diviser, à quereller, à ruiner les efforts de gestion de votre Fédération et de ceux heureusement nombreux qui œuvrent pour le bien commun.

D'autres fossoyeurs de la chasse sont à l'œuvre, laissons ces combats et ces méthodes d'arrière garde à nos opposants.

Le suicide à petit feu, lent, programmé et le sabotage ne sont pas dans nos objectifs : les équipes vieillissent, sont moins efficaces, ont moins de chiens, alors au lieu de diviser, rassemblons !

Travaillons dans le concret et sur le terrain. A titre d'exemple, à l'heure où les conditions climatiques et l'augmentation du prix des céréales alourdissent la facture des dégâts, il est urgent d'agir et de réfléchir aux dates d'ouverture et de fermeture de certaines espèces de grand et petit gibiers.

Une vaste réflexion que j'ai décidé d'engager, avec vous, dans le département, afin de gérer le présent, mais aussi de prévoir l'avenir. Demain, inévitablement, nous serons moins nombreux et le coût de la chasse augmentera pour ceux qui restent, à nous de maîtriser cette évolution.

Que dire aussi des textes législatifs qui rendent notre activité toujours plus compliquée et réglementée. Ces dispositions sont votées par notre représentation nationale et mis en œuvre avec zèle par les ministères et les administrations. Le retour sur le terrain est quelquefois cruel, l'élu se retrouve alors confronté aux reproches du citoyen sur le terrain et explique qu'il n'y est pour rien alors qu'il a pourtant voté le texte incriminé. Cette ambiguïté, ce double langage ne peuvent perdurer.

La saison est maintenant bien avancée : la morderée et les sangliers sont au rendez-vous et chacun peut s'adonner à sa passion. La neige est arrivée bien trop tôt, rendant la pratique de la chasse en haute montagne très difficile, mais profitez-en quand même.

En ce début d'année, je vous souhaite de bonnes fêtes et vous présente mes meilleurs vœux, à vous et à ceux qui vous sont chers.

Ensemble, restons par-dessus tout, unis et fiers d'être chasseurs.

Le Président
Jean-Luc FERNANDEZ

La pestivirus de l'isard où en est-on ?

Dans la Gazette du Couloumié de Mai dernier, nous faisons part de la nouvelle stratégie d'action vis-à-vis des pestiviroses de l'isard et des ovins, décidée collégalement par les acteurs du Sanitaire en Ariège.

En toile de fond, Quid de la réelle circulation du virus de la Border-disease chez les ovins transhumants ? Quels rapports éventuels avec la très délétère Pestivirus de l'isard ? En clair, existe-t-il un cycle d'infection commun aux deux espèces ?

Des virus très proches pour deux espèces partageant les montagnes

Le pestivirus de l'isard - officiellement identifié par nos soins en 2002 - appartient à l'ensemble des pestivirus apparentés à la Border disease des ovins - BD en abrégé - et en particulier au BDV-4.

Le virus de la BD - appelé BDV - n'est pas homogène ni unique mais composé de diverses souches appartenant en Europe à plusieurs sous-groupes BDV 1, 2, 4, 6.

Comme tous les pestivirus naturellement génétiquement apparentés, le BDV est doté d'un pouvoir de franchissement aisé de la barrière de son hôte habituel : en d'autres termes, le passage d'une espèce de ruminant à l'autre est fréquent et bien documenté.

Le plus souvent, ces passages viraux se traduisent par la production d'anticorps, sans symptôme visible.

Le mécanisme d'action de ces virus - appelé pathogénie - est quasi-identique : on distingue usuellement deux formes. La première - dite horizontale - ou post-natale - est contractée par contact direct, principalement oral et respiratoire et génère un syndrome de type grippal aboutissant à la production d'anticorps.

Que ce soit les isards ou les ovins, les individus séropositifs sont considérés comme immunisés.

Le deuxième mécanisme d'action est crucial pour la pérennité de l'infection dans les hardes et les troupeaux : il s'agit de la transmission verticale, d'une mère contaminée au fœtus, qui naîtra porteur du virus et excrètera à vie, de façon très intense ce virus : ces I.P.I.

- infectés permanents immunotolérants - constituent de véritables "bombes à retardement" et doivent être systématiquement éliminés, après leur détection ; ces IPI sont aisément décelables par l'analyse car porteurs permanents du virus, dans le sang notamment.

Quelle incidence pour ces virus dans les hardes d'isards ?

La maladie peut être d'évolution épidémique chez les isards, causant des mortalités massives comme en 2001-2002 ou des mortalités plus limitées comme en 2010-2011 (Figure 1). Entre-temps, la maladie évolue plus lentement, de façon endémique avec peu de mortalité chez les adultes : sont alors recensés des cas chroniques de dépérissement chez les adultes mais surtout "des disparitions parfois nombreuses" de chevreaux de 2 à 4 mois d'âge ; ceux-ci sont, soit des I.P.I. nés de mères infectées, soit des victimes de la circulation virale massive.

Ces pertes induisent en de nombreux secteurs, un taux de régénération naturelle inférieur à 15%, source de la chute progressive des effectifs.

D'après les analyses du Laboratoire Départemental de l'Ariège (LVD 09) depuis 2008, le taux d'isards IPI prélevés à la chasse varie en gros de 2 à 5%, taux conséquent pour des individus asymptomatiques.

Ce taux élevé, vis-à-vis des espèces domestiques (classiquement de 0,5 à 2% chez les bovins et ovins) laisse à penser, outre la sensibilité de l'espèce, à une circulation virale fréquente dans les hardes.

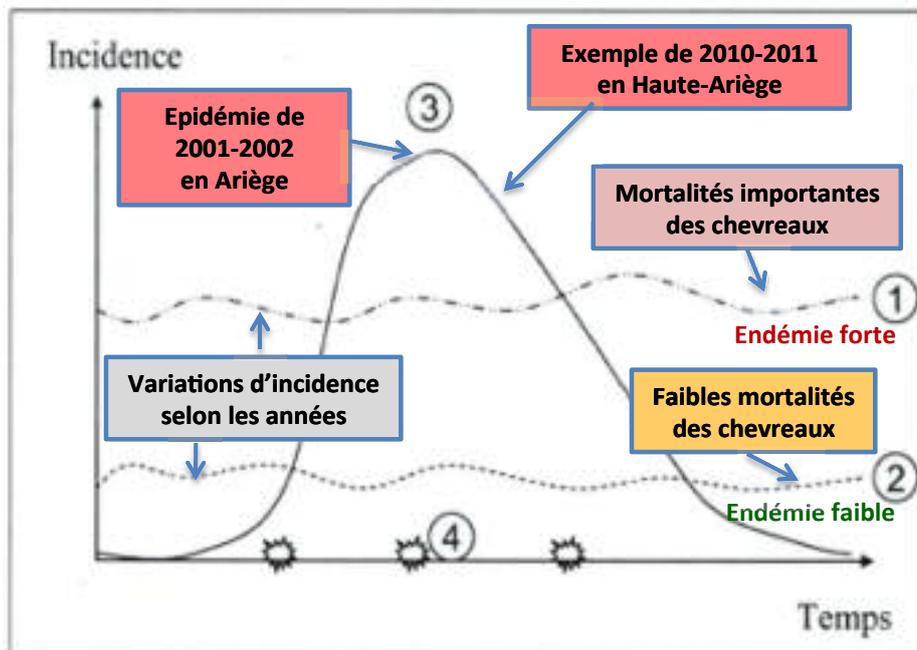
Quelle incidence pour la BD dans les cheptels ovins transhumants ?

L'enquête sérologique ariègeoise effectuée en 2011-2012 sur 6500 agnelles et ovins transhumants avait révélé la proportion élevée à très élevée d'ovins séropositifs vis-à-vis de la BD en estive avec quasiment aucune estive épargnée : de toute évidence, le mélange des cheptels en estive constitue un facteur de risque majeur d'amplification de la circulation du virus.

Des questions se sont alors posées quant à

Figure 1 : Modes d'expression de l'incidence de la pestivirus chez les isards

1 et 2 : endémie, enzootie ; 3 : épidémie, épizootie ; 4 : cas sporadique



l'origine du virus circulant ? Est-il déjà présent dans les élevages avant estive, s'est-il propagé et amplifié par la circulation intercheptels en estive ou encore est-ce le fruit "d'échanges" possibles entre ovins et isards ? Pour tenter d'y répondre, une étude spécifique a été menée en 2013 à l'échelle de 2 grands massifs, le Massif d'ORLU et le Massif du MONTCALM.

Les premiers enseignements de l'enquête Border-disease des ovins des massifs d'ORLU et de MONTCALM

Seules les agnelles - animaux "neufs" - n'ayant jamais connu l'estive ont été prélevées avant la montée en estive, en Mai et Juin 2013. Ces prélèvements ont été financés par le Groupement de Défense Sanitaire de l'Ariège (GDS 09) et leur analyse par le Laboratoire Vétérinaire Départemental (LVD 09), outil du Conseil Général de l'Ariège : il n'en a donc rien coûté aux éleveurs, si ce n'est leur investissement en temps de travail.

Cette enquête, basée sur le volontariat a été conduite dans 14 cheptels, principalement du Massif d'ORLU.

Le dépistage sérologique des anticorps a révélé une positivité variant de 5 à 75% selon les cheptels, attestant le passage du virus.

L'analyse virologique par PCR sur le sang a permis de mettre en évidence la circulation virale active dans 5 des élevages, avec en général de 3 à 5 individus très viropositifs, sujets IPI.

Un deuxième prélèvement dit "de descente" a été programmé mais n'est pas à ce jour totalement achevé dans ces cheptels.

Même s'il n'y a pas eu au printemps de mortalité d'agneaux ou agnelles signalée dans 13 cheptels, 1 cheptel a été sévèrement impacté, avec des mortalités d'agneaux échelonnées jusqu'à 6 à 8 semaines d'âge.

Parallèlement, un épisode de Border-disease a sévi dans un élevage transhumant d'une estive de la vallée du Vicdessos, dès la descente d'estive, avec des avortements et des mortalités d'agneaux.

Quelle suite à ce suivi sérologique et virologique ?

Sans attendre les prélèvements de descente d'estive, les prélèvements de sang positifs en PCR et plusieurs organes issus d'agneaux morts de la Border disease ont été acheminés auprès d'un Laboratoire de recherche spécialisé dans la culture et le séquençage des pestivirus, en collaboration avec le Service de

Figure 2 : Modes d'expression possibles de l'incidence de la Border-disease (BD) chez les ovins transhumants

1 et 2 : endémie, enzootie ; 3 : épidémie, épizootie ; 4 : cas sporadique

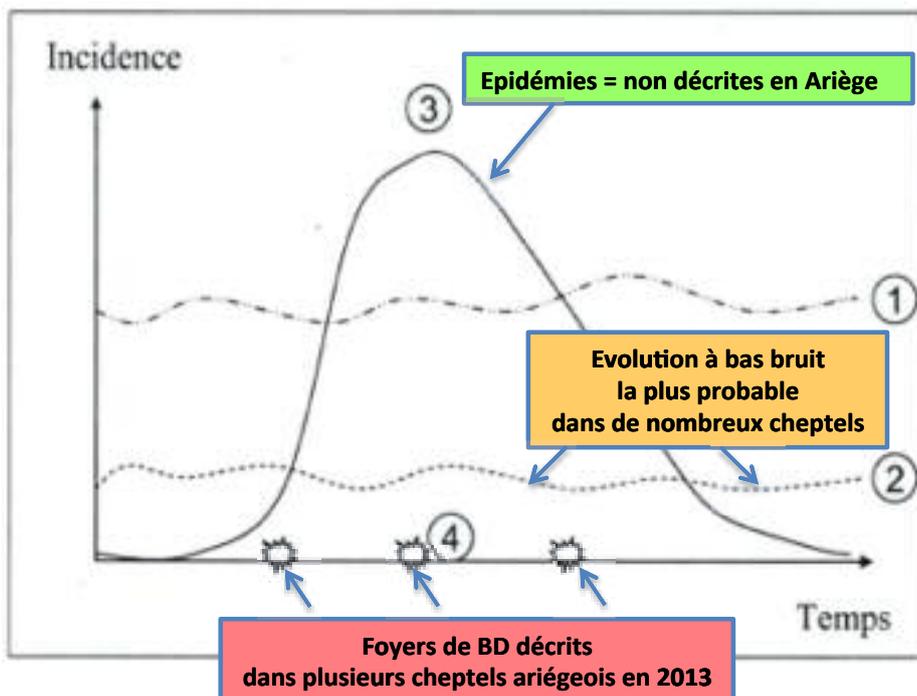


Schéma inspiré de TOMA et coll. EPIDEMIOLOGIE APPLIQUEE. AEEMA. 2010.

Pathologie des Ruminants de l'Ecole Nationale Vétérinaire de TOULOUSE.

La détermination en cours de la souche (ou des souches) circulante(s) de BD permettra sa (leur) comparaison avec les souches isard, relativement homogènes dans le sous-groupe BDV-4. La discussion des résultats et des recommandations pour début 2014.

Ce qui a surpris dans les résultats du printemps est la proportion élevée de cheptels ovins présentant une circulation virale active ; en complément, la séropositivité atteste du passage du virus dans l'ensemble des cheptels.

En dépit de la quasi-absence de symptômes déclarée de bonne foi par la majorité des éleveurs, force est de constater que la Border-disease évolue de façon endémique dans les cheptels ovins, avec comme constaté en 2013 des épisodes sporadiques de forte gravité médicale et zootechnique (Figure 2).

Les résultats complets seront présentés courant Janvier 2014 : de la discussion, sortira probablement des recommandations de prévention vaccinale pour les cheptels ovins transhumants, eu égard à la circulation virale du BDV désormais avérée.

Le premier effet escompté est d'ordre médical, avec la réduction des avortements probables surtout en début de gestation (souvent non décelables par l'éleveur) et des risques de mortalité des agneaux, source de perte de productivité numérique.

Le deuxième et non des moindres est la réduction d'une éventuelle circulation virale inter-espèces (ovins-isards), en particulier s'il y a confirmation d'une forte proximité des souches isolées.

Eleveurs et chasseurs : des intérêts convergents

Un pas important a été accompli dans le diagnostic de terrain de la Border disease dans les cheptels ovins, en l'occurrence transhumants. La détermination de l'identité des souches ovines circulantes saura montrer leur proximité ou non avec la souche isard et s'il s'avère que celles-ci sont proches, il apparaît très probable qu'un cycle commun d'infection existe entre les espèces.

Qu'importe de savoir qui de l'isard ou du mouton a été le premier infecté : ce débat est totalement dépassé.

Ce qui compte par dessus-tout est de toute évidence de protéger les cheptels ovins ariégeois, de la Border disease, reconnue très largement indésirable depuis des décennies par le monde de l'élevage ovin régional et national.

La vaccination des cheptels ovins constituerait le moyen majeur d'arrêt de la circulation virale en particulier en estive ; plusieurs spécialistes nationaux nous rejoignent en évoquant clairement par de récents écrits, l'effet favorable probable de cette vaccination dans la maîtrise générale de la circulation de ces pestivirus entre espèces.

Il se profile donc à l'horizon, une perspective sérieuse de contrôle qui à terme pourrait s'avérer favorable à la reconstitution progressive, en quelques années, du cheptel isard.

Dr Jean-Pierre ALZIEU
Sophie NUSSBAUM
Laboratoire Vétérinaire Départemental de l'Ariège

Bilan des paramètres annuels de la reproduction chez le grand tétras, le lagopède alpin et la perdrix grise de montagne dans l'Ariège en 2013

Evelyn MARTY - Pierre MOURIERES
Avec la participation active
des chasseurs de galliformes de montagne

Dans le but d'évaluer les paramètres annuels de la reproduction, le service technique de la Fédération organise et encadre des opérations de dénombrement des populations de grand tétras, lagopède alpin et de perdrix grise de montagne. Grâce au concours des chasseurs de galliformes de montagne, ces actions de terrain représentent une somme de près de 175 journées de travail ; celle-ci se répartit selon les espèces de la manière suivante :

Grand tétras	Lagopède	Perdrix grise
64 j/h	28 j/h	83 j/h

j/h = journée homme

Les dénombrements ont été réalisés cet été sur les Unités de Gestion Galliformes de Montagne : du Massif de Tabe, du Massif du Trois Seigneurs, du Pays d'Aillou-Chioula-Pradel et du Massif du Castillonnais pour le piémont des Pyrénées ariégeoises ; de la Haute Ariège Est et Ouest et le Haut Salat pour la Haute Chaîne.

La perdrix grise de montagne

Les dénombrements de perdrix grise de montagne ont débuté au 25 août. Un effectif total de 461 perdrix a été dénombré.

Résultats des dénombrements de perdrix grises sur le Piémont.

LOCALISATION	Adultes	Jeunes	Indéterminés	TOTAL	Surface dénombrée (ha)	Densité perdrix /km ²
Massif de Tabe	15	84	41	63	546	25,6
Massif du Trois Seigneurs	13	24	0	37	136	27,2
Pays d'Aillou, Chioula, Pradel	16	75	39	130	542	24
Massif du Castillonnais	4	8	0	12	70	17,1
Total	48	191	80	319	1 294	

Résultats des dénombrements de perdrix grises sur la Haute chaîne.

LOCALISATION	Adultes	Jeunes	Indéterminés	TOTAL	Surface dénombrée (ha)	Densité perdrix /km ²
Haute Ariège Ouest	3	22	8	33	312	10,6
Haute Ariège Est	16	83	10	109	305	35,7
Total	19	105	18	142	617	

Les résultats des dénombrements de perdrix grise de montagne ont été moyens en piémont et en haute chaîne des Pyrénées ariégeoises.

Les densités mesurées sur les zones où la pression d'échantillonnage est suffisante (au moins 10 % de la surface d'habitats de reproduction potentiels) varient de 10.6 à 35.7 perdrix par km². Il est important de signaler que cette année, nous avons constaté un nombre important de nichées tardives sur les secteurs de référence de la haute chaîne ariégeoises. Des oiseaux non volants ont été observés entre le 15 et le 20 août.



Le lagopède alpin

Un effectif total de 67 lagopèdes alpins a été dénombré.

Pour le calcul de l'Indice de Reproduction, seules les poules dont l'effectif de jeunes dans la nichée est connu ont été prises en compte.

Résultats des dénombrements de lagopèdes sur le Piémont.

LOCALISATION	Adultes	Jeunes	Indéterminées	Nichées complètes	Nichées incompl.
Massif de Tabe	4	3	0	1	1
Massif du Trois Seigneurs	3	8	0	1	
Total	7	11	0	2	1

Taille moyenne des nichées : 5 (10/2)*

Proportion de jeunes de l'année : 61 % (11/18)

Nombre de jeunes par adulte : 2 (10/5)*

Résultats des dénombrements de lagopèdes sur la Haute chaîne.

LOCALISATION	Adultes	Jeunes	Indéterminées	Nichées complètes	Nichées incompl.
Haute Ariège Est	3	4	0	1	0
Haute Ariège Ouest	15	14	13	4	0
Total	18	18	13	5	0

Taille moyenne des nichées : 3 (18/6)

Proportion de jeunes de l'année : 50 % (18/36)

Nombre de jeunes par adulte : 1 (18/18)

L'Indice de Reproduction du lagopède alpin en haute chaîne a été bon.

Comme pour la perdrix grise de montagne, nous avons constaté un retard dans la date des éclosions en haute chaîne. Compte tenu de la taille des poussins que nous avons observés, il semble que la majorité des éclosions ait eu lieu vers le 10 août.



Poussin de lagopède



Retour d'un comptage réalisé à Bousenac, opération organisée conjointement par l'ANCM et la Fédération, avec le concours de l'ONF

Le grand tétras

En 2013, lors des dénombrements estivaux de grand tétras, 118 oiseaux ont été observés. Le détail des observations figure dans les tableaux suivants. Le calcul des paramètres annuels de la reproduction a été réalisé en regroupant les secteurs selon leur localisation géographique (Piémont pyrénéen central et Haute Chaîne des Pyrénées centrale).

Le Piémont Central



Poussin de grand tétras

Unités de Gestion Piémont Central	Mâles	Femelles	Jeunes	Nichées complètes	Tétras indéterminés	Nichées incomplètes
Massif de Tabe	6	4	10	2	0	2
Massif du Trois Seigneurs	3	4	7	3	0	0
Massif du Castillonais	0	1	2	1	0	0
Total	9	9	19	6	0	2

Pour le calcul de l'Indice de Reproduction, seules les poules non suitées et celles dont l'effectif de jeunes, dans la nichée est connu ont été prises en compte.

Taille moyenne des nichées : 2,8 jeunes (17/6)*

Proportion de poules suitées : 89 % (8/9)*

Nombre de jeunes par poule adulte (=Indice de la Reproduction) : 2,8 jeunes par poule (17/6)*

La Haute Chaîne Centrale :

Unités de Gestion Hte Chaîne Centrale	Mâles	Femelles	Jeunes	Nichées complètes	Tétras indéterminés	Nichées incomplètes
Haute Ariège Ouest	6	16	34	11	6	2
Haute Ariège Est	3	4	12	3	0	0
Total	9	20	46	14	6	2

Taille moyenne des nichées : 3 jeunes (43/14)*

Proportion de poules suitées : 80 % (16/20)

Nombre de jeunes par poule adulte (=Indice de la Reproduction) : 2,44 jeunes par poule (44/18)*.

L'Indice de Reproduction du grand tétras a été très bon cette année avec une très forte proportion de poules suitées. C'est une année record pour cette espèce. Jamais un succès de la reproduction aussi élevé n'avait été enregistré dans les Pyrénées ariégeoises.

*Seul le nombre de nichées complètes a été pris en compte pour ces calculs.

Photos FDC og Pierre MOURIERES

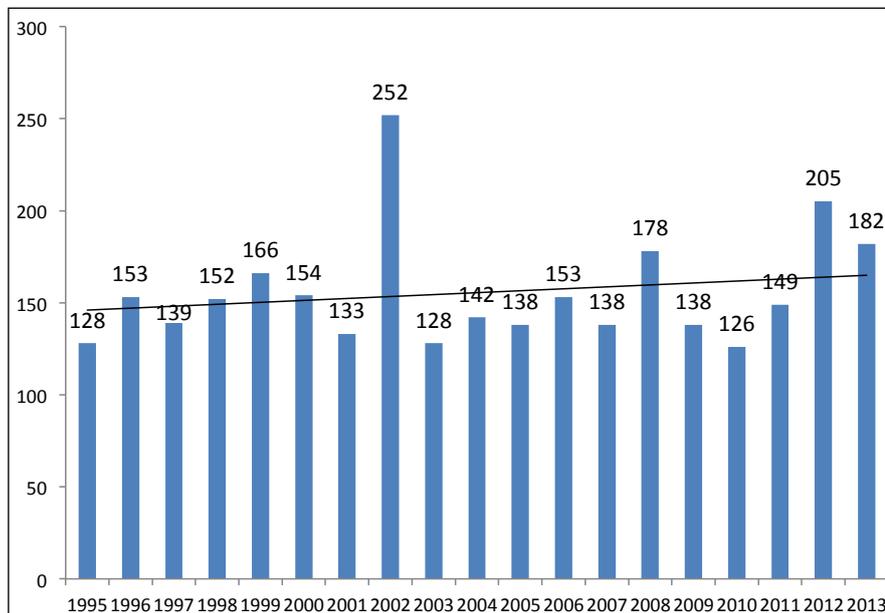
Examen du permis de chasser historique

A partir du mois de Janvier 2014, l'examen du permis de chasser va revêtir une nouvelle forme (voir notre article). Il nous a paru intéressant de regarder en arrière pour voir quelles grandes tendances caractérisaient cette épreuve dans notre département et s'il n'y avait pas là matière à satisfaction, voire optimisme.

Pour cela nous sommes remontés à l'année 1995. Nous avons étudié le nombre de candidats qui se sont présentés à l'examen du permis de chasser sur 19 années. Sur une telle durée ce que l'on observe est forcément représentatif d'une tendance.

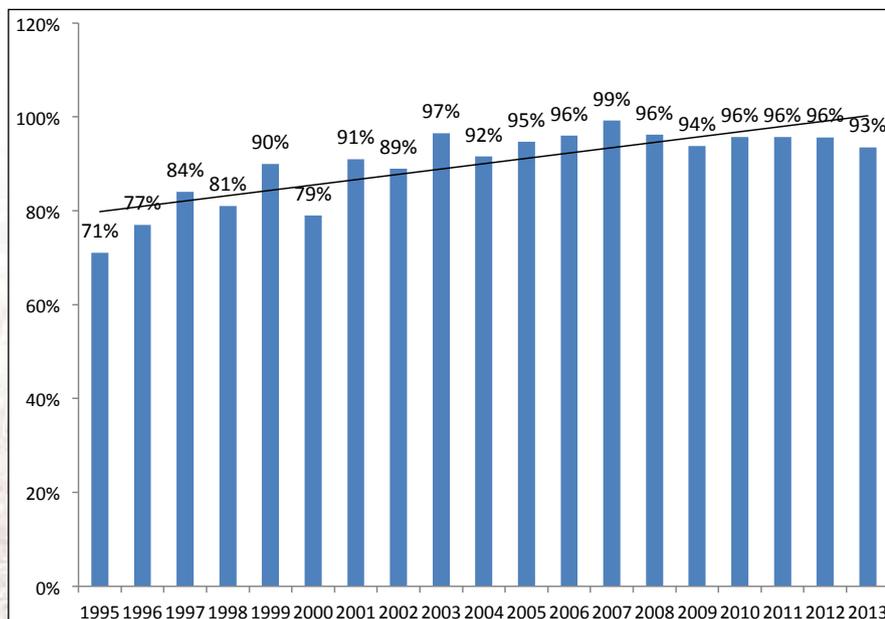
Et là, première bonne nouvelle, on se rend compte que le nombre de candidat ne baisse pas. En 1995 on avait 128 candidats, en 2013 ils étaient 182. Donc, on peut affirmer que sur cette période la tendance est plutôt à la hausse. Dans le pessimisme ambiant qui accompagne souvent les discussions sur l'avenir de la chasse voilà un résultat plutôt encourageant et qui va à l'encontre des idées reçues.

De plus, un deuxième constat s'impose. Si on considère les pics de candidats durant cette période : dans l'ordre décroissant nous obtenons le palmarès suivant, l'année 2002, puis 2012 et enfin 2013. 2002 était la dernière année où l'examen se déclinait avec la seule épreuve théorique. A partir de 2003, l'examen pratique a été ajouté. On peut donc penser que cet afflux de candidats était dû à la volonté d'éviter cete nouvelle mouture. Hormis cet épiphénomène, on constate que les deux dernières années qui viennent de s'écouler ont vu le plus de candidats. C'est la deuxième bonne nouvelle, tout en restant prudents, réjouissons nous que la tendance soit clairement à la hausse. Bien sûr, Il serait intéressant d'étudier en pratique ce que deviennent ces nouveaux chasseurs, font-ils valider leur permis, continuent-ils à chasser encore, vers quels modes de chasse s'orientent-ils, mais aussi savoir demain quelles seront les conséquences de la nouvelle forme de l'examen du permis de chasser?



Graphique n°1 : Evolution du nombre de candidats à l'examen du permis de chasser de 1995 à 2013

Autre source de satisfaction, le pourcentage de réussite à l'examen. A partir des résultats de l'examen théorique, puis à partir des résultats de l'examen pratique dès qu'il fût mis en place, nous avons observé que les résultats sont largement à la hausse : 71,88% de réussite en 1995 et 93,49% en 2013. Ici encore la Fédération a su s'adapter aux nouvelles épreuves de l'examen et mettre en place une préparation efficace et performante. A titre de comparaison, en France, la moyenne nationale est autour de 75%, nous sommes parfois, selon les années, 20 points au-dessus. Nous pouvons donc revendiquer un certain savoir-faire en matière de formation et de pédagogie. Espérons qu'avec la nouvelle reformulation de l'examen du permis de chasser en 2014 nous aurons des résultats similaires.



Graphique n°2 : Evolution du pourcentage de réussite à l'examen du permis de chasser de 1995 à 2013

Dégâts de grand gibier

Bilan de la campagne 2012-2013

Dans le cadre de ses missions, la Fédération Départementale de Chasseurs de l'Ariège assure l'indemnisation des dégâts causés par le grand gibier aux cultures. Pour la dernière campagne close (2012-2013), nous présentons les principales informations qui concernent essentiellement : le montant total des dégâts, leur évolution et leur localisation. L'intégralité des dossiers est consultable dans le détail au siège de la Fédération.

Evolution du dossiers

Après une période de baisse quasi constante depuis la campagne 2003-2004, le nombre de dossiers d'indemnisation déposés à la Fédération est en augmentation d'environ 36 % par rapport à la campagne précédente. L'enneigement prolongé de l'hiver et du printemps 2013 a en effet incité les sangliers à stationner en moyenne montagne où ils ont causé des dégâts plus nombreux et plus importants qu'à l'ordinaire aux prairies de fauche situées autour des villages.

Evolution du montant des indemnisations

Si le montant total des indemnisation des dégâts de grand gibier est globalement stable depuis le début des années 2000 dans le département de l'Ariège, l'évolution récente de celui-ci est alarmant. Il est supérieur de près de 80 % au montant de la campagne 2011-2012 et il se rapproche du pic historique de plus de 265 000 euros atteint lors de la campagne 2005-2006.

Evolution du montant des dégâts de grand gibier de 2000 a 2012

Cette importante augmentation du montant des dégâts s'explique en grande partie par l'augmentation du prix des principales denrées agricoles.

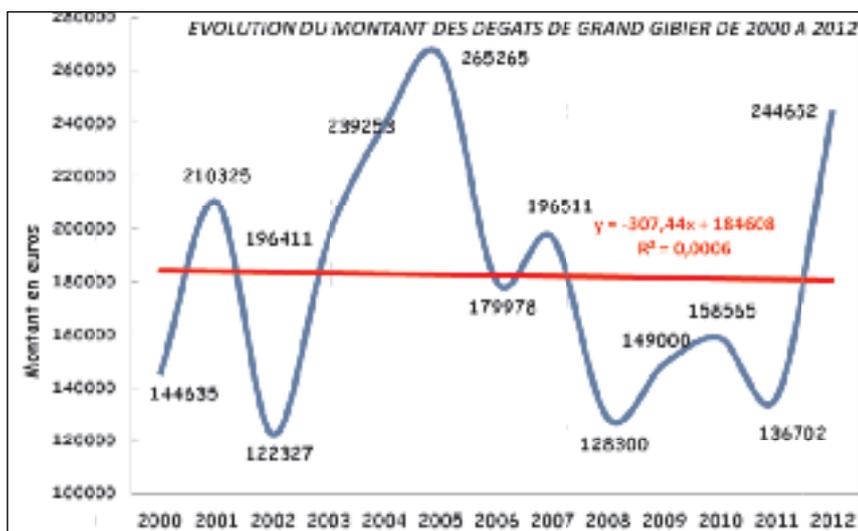
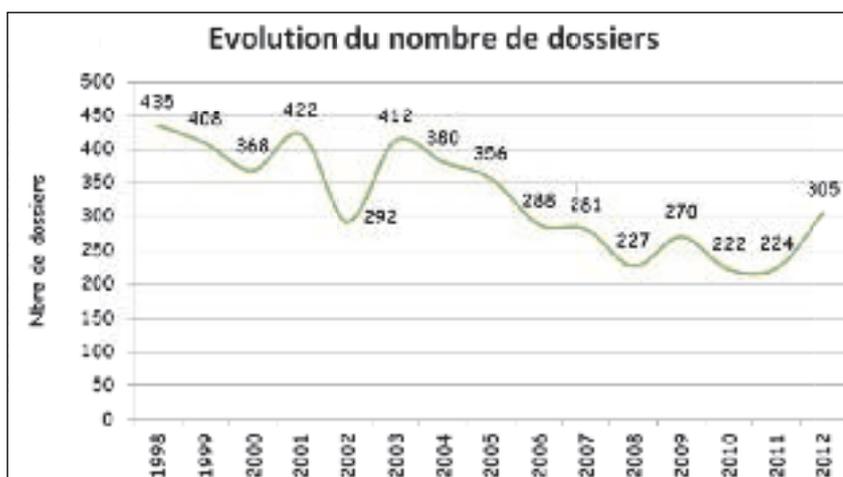


Photo FDC © Laurent CHAYRON

Evolution du prix des denrées agricoles

La combinaison de ces deux paramètres (prix des denrées et surface détruite) est donc à l'origine de la forte augmentation des montants indemnisés pour la campagne 2012-2013.

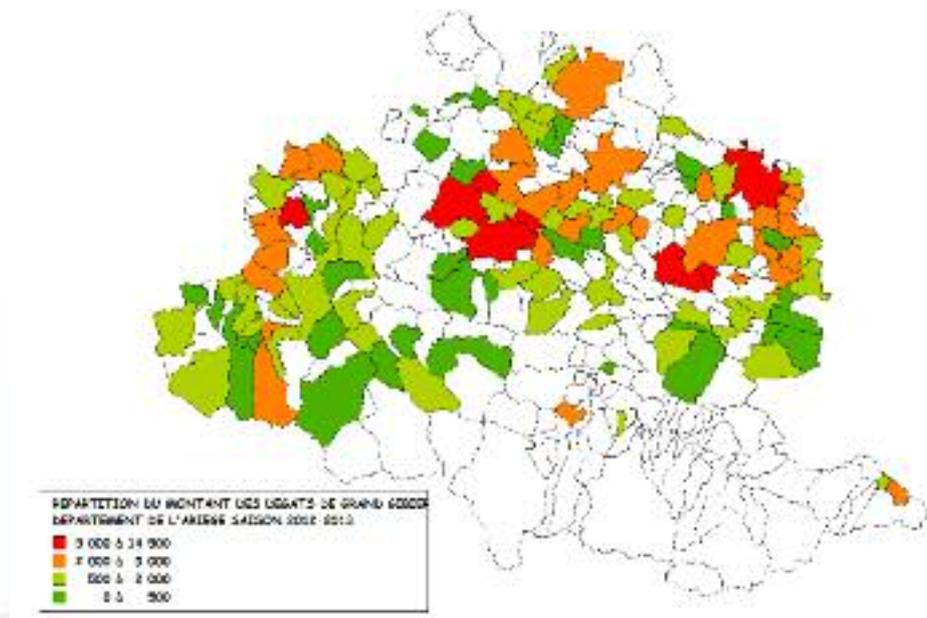
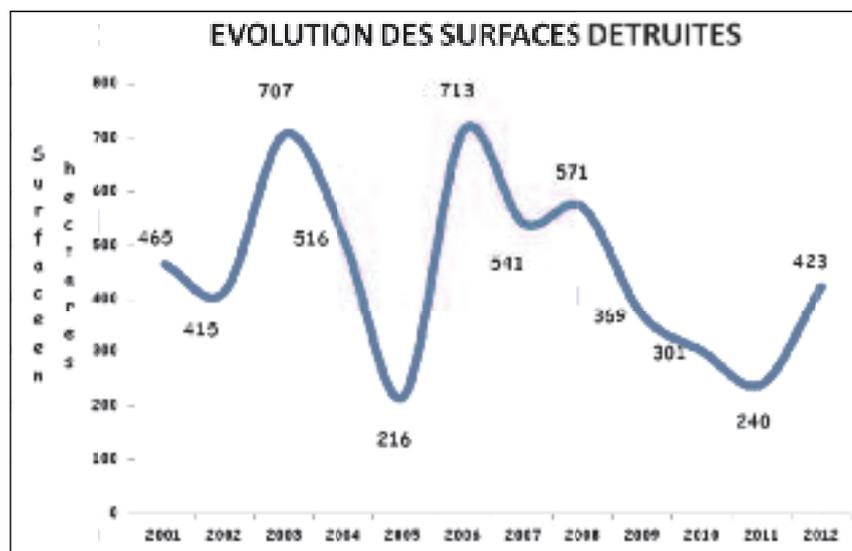
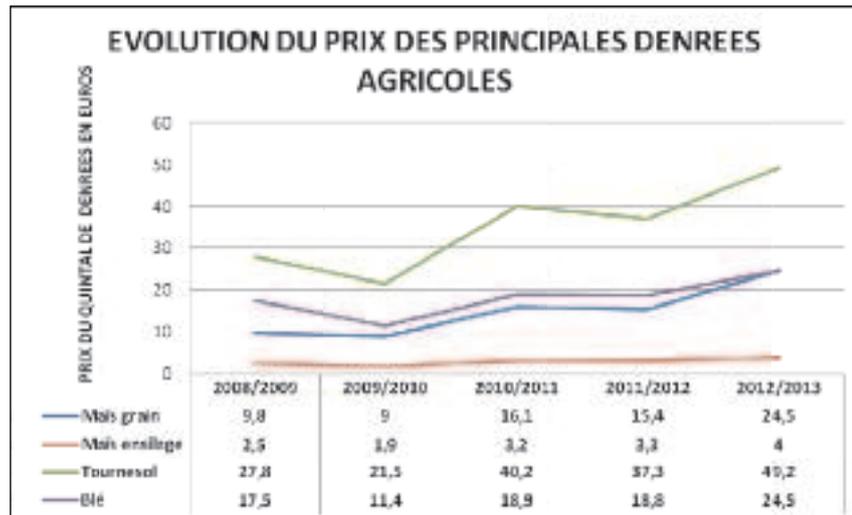
A l'existence de points noirs sur quelques cantons, Mirepoix, La Bastide de Sérou par exemple, s'ajoutent à présent de nouvelles zones à surveiller comme dans les cantons de Sainte Croix Volvestre ou de Saverdun. En montagne, le phénomène, nous l'avons déjà noté, s'est intensifié sur les prairies permanentes (les cantons de Castillon en Couserans et de Massat). En plaine, les zones périurbaines et bordures de voies de communication posent parfois problèmes. De même, le temps très sec qui accompagne désormais le début de saison de chasse parfois jusqu'à la fin octobre rend difficile la chasse des animaux qui peuvent rester cantonnés dans les cultures.

Répartition des dégâts saison 2012-2013

Cartographie du montant des indemnités de dégâts de grand gibier et du nombre de dossiers dans l'Ariège pour la saison comptable 2012-2013.

Les résultats présentés ici confirment une recrudescence des dégâts de grand gibier et de leur coût à l'échelle du département de l'Ariège. Il convient donc d'être vigilants dès à présent afin de contenir localement les abondances de sangliers et de grands cervidés comme cela a été fait ces dernières années.

Au regard de la complexité et du nombre de paramètres susceptibles d'influer sur le résultat final, la situation peut évoluer dans le sens d'une aggravation ou d'une amélioration. Ainsi la baisse du prix des denrées, d'ores et déjà confirmée pour l'exercice en cours (2013/2014) provoquera sans doute une baisse du montant des indemnités versées à condition que le nombre de dossiers et leur volume en surface détruites restent stables.



Chasse à l'arc et recherche au sang la ténacité finit toujours par payer

23 Juillet 2013, 20h30, le téléphone sonne.
"Monsieur. SERENA, bonsoir, je suis Christophe GALY de CRAMPAGNA, j'ai fléché un brocard en fin de soirée. Il est parti et il y a du sang, pouvez-vous venir ?"

Rendez-vous est pris pour le lendemain matin à 8h chez lui.

A mon arrivée, je découvre un jeune chasseur à l'arc, plein d'enthousiasme. Nous partons et arrivons à l'anschluss, effectivement il y a du sang. Ma chienne CHIPY a déjà compris où nous allons.

Cela fait 6 ans que je pratique avec elle et nous avons rencontré beaucoup de situations différentes en pratiquant une trentaine de recherches par an.

Comme a son habitude, elle démarre grand train et nous trouvons quelques gouttes de sang sur une centaine de mètres, puis plus rien !!

Pendant plus d'une heure, la chienne cherche, s'applique, mais plus aucun indice n'est trouvé.

C'est alors que Christophe m'explique qu'hier soir, après le tir, il est revenu avec sa petite chienne (Jack Russel) pour essayer de retrouver son brocard. Je lui explique qu'il a commis une erreur car l'animal, sans doute mal fléché, a tout tenté pour perdre son poursuivant.

1er Août 2013, 20h15

"Bonsoir Georges, c'est Christophe. J'ai fléché un brocard qui a fait un bond en avant mais je l'ai perdu. Il y a du sang. Je l'ai vu partir en direction de la nationale, une voiture a freiné, des portières ont claqué".

Le rendez-vous est pris pour le lendemain matin à 8h.

Christophe me raconte l'histoire. Il y a du sang et CHIPY attaque sa recherche. Nous faisons 300 mètres en descendant vers la route, à la nationale plus rien !! Christophe pense qu'un automobiliste a dû récupérer l'animal.

Nous traversons la route avec la chienne pour essayer de trouver des indices... mais rien !

Nous revenons à l'endroit où l'animal aurait dû traverser le pré. La chienne reprend alors la piste en prenant sur la gauche. Nous remontons dans le bois, elle travaille. Je vois son fouet s'agiter... "Allez, montre moi !!" Elle tire bon train. Nous faisons 300 mètres de plus, CHIPY s'arrête, quille les oreilles, elle démarre sur 50 mètres et saute sur sa proie. Il est là !!!!! Christophe rayonne de bonheur... Il embrasse

la chienne qui mord à pleine dents dans le brocard.

La flèche était bien tirée, un peu basse, mais mortelle. Le brocard a fait 800 mètres avant de s'écrouler... Que du bonheur pour nous trois !!!

23 Septembre 2013

"Bonjour Georges, j'ai fléché une biche au lever du jour, elle a pris une flèche qui s'est cassée et elle est partie avec. Peux-tu venir ?"

Le rendez-vous est pris à 14h à MONTÉGUT PLANTAUREL.

Christophe m'attend, le sourire aux lèvres et avec la même excitation, convaincu que son animal sera retrouvé par CHIPY.

Cette biche était dans une harde de 3 ou 4 animaux qui sont partis ensemble.

Christophe me montre l'anschluss ainsi que la flèche cassée ensanglantée.



Christophe GALY
et le daim

CHIPY démarre "sur les chapeaux de roues" sur 200 mètres, puis plus rien. Elle continue à travailler et me traîne dans un fourré d'épines noires (heureusement que je suis équipé, cuisinard et gants).

De temps en temps, elle se quille, hume l'air, bombe le torse. Au bout de 400 mètres, elle dresse la tête, me montre une grosse tache de sang, une reposée. Elle démarre en me faisant décoller du sol, fait 50 mètres et bondit sur la biche, morte.

Christophe déborde de joie, congratule la chienne... C'est vraiment magique de voir le bonheur de ce jeune archer !!!

20 Novembre 2013, il est 9h.

"Bonjour Georges, c'est Christophe, tu sais pourquoi je t'appelle. Ce matin à 7h 30, j'ai fléché un daim mâle et je pense que la flèche l'a traversé. Il a rué et est parti avec d'autres animaux."

14h, nous arrivons à l'anschluss, il y a du sang.

CHIPY démarre ventre à terre et me montre les indices. L'animal a dû avancer en ligne droite. Il nous ramène à l'endroit où Christophe l'a fléché, il tourne en rond.

Je décide de revenir au départ de l'anschluss et là, CHIPY redémarre, mais cette fois elle attaque une descente rapide. Je n'ai même pas le temps de voir s'il y a des indices. Elle se dresse, rentre dans un fourré très sale rempli de ronces et de baliveaux. Je suis en bout de longe (20 mètres) et bloqué par la végétation, Christophe la récupère de l'autre côté du roncier. Nous sortons de là, la chienne remonte le bois et me montre du sang, c'est bon, elle est dessus. Elle repart à nouveau dans un roncier. Je ne la vois plus, la longe se bloque mais on entend remuer.

Je rentre dans le fourré, CHIPY est sur le daim, mort.

Nous avons fait 5,6 kilomètres au GPS et 2 heures de recherche.

Merci encore à Christophe qui a bien compris comment il faut réagir lorsqu'on blesse un animal.

S'il y a du sang et qu'on laisse l'animal tranquille, il se couche et on augmente les chances de le retrouver avec un chien de sang.

Encore une fois, merci à Christophe pour la confiance qu'il fait à CHIPY et à moi-même. Mais cela n'est pas fini car nous aurons, je l'espère, beaucoup d'autres occasions de faire travailler CHIPY.

La chasse à l'arc et la recherche au sang sont deux pratiques cynégétiques qui requièrent beaucoup d'application et de bons réflexes. Ces quelques histoires vécues par un archer et un conducteur de chien de sang montrent que lorsque l'expérience et les bons réflexes sont au rendez-vous, le plus souvent le succès l'est aussi.

Vous aussi chasseurs à tir, chasseurs à l'arc, témoins d'accident de la circulation mettant en cause la faune sauvage, ayez les bons réflexes, repérez et marquez les indices, ne poursuivez pas l'animal et appelez un conducteur de chien de sang.

Ça marche, interrogez-donc Christophe GALY au 06 20 14 24 41.

Georges SERENA

Délégué départemental de l'Union Nationale pour l'Utilisation des Chiens de Rouge

Christian LACOSTE

Président de l'ACCA de Vernajoul

Photo FDC 09 - Laurent CHAYRON

FDC 09 : vous êtes Président de l'ACCA de Vernajoul, pouvez-vous nous décrire votre ACCA. ?

Christian LACOSTE : notre territoire de 800 hectares est situé entre la rivière Ariège et le col del Bouich, il est essentiellement boisé. Les prairies sont concentrées autour du village et sont peu à peu grignotées par l'urbanisation. Nous sommes une vingtaine de sociétaires. Nous chassons essentiellement le grand gibier : cerf, chevreuil et sanglier. Si le petit gibier sédentaire a quasiment disparu, avec l'abandon des cultures, les migrateurs sont bien présents. Le territoire est très favorable à la bécasse et à la palombe, à telle enseigne qu'une palombière est installée et obtient d'assez bons résultats.

FDC 09 : comment chassez-vous ?

C L : Le grand gibier est chassé en battue, en entente avec l'ACCA de Cos. Quelques adeptes de la chasse du chevreuil à l'approche peuvent également pratiquer, surtout en début de saison.

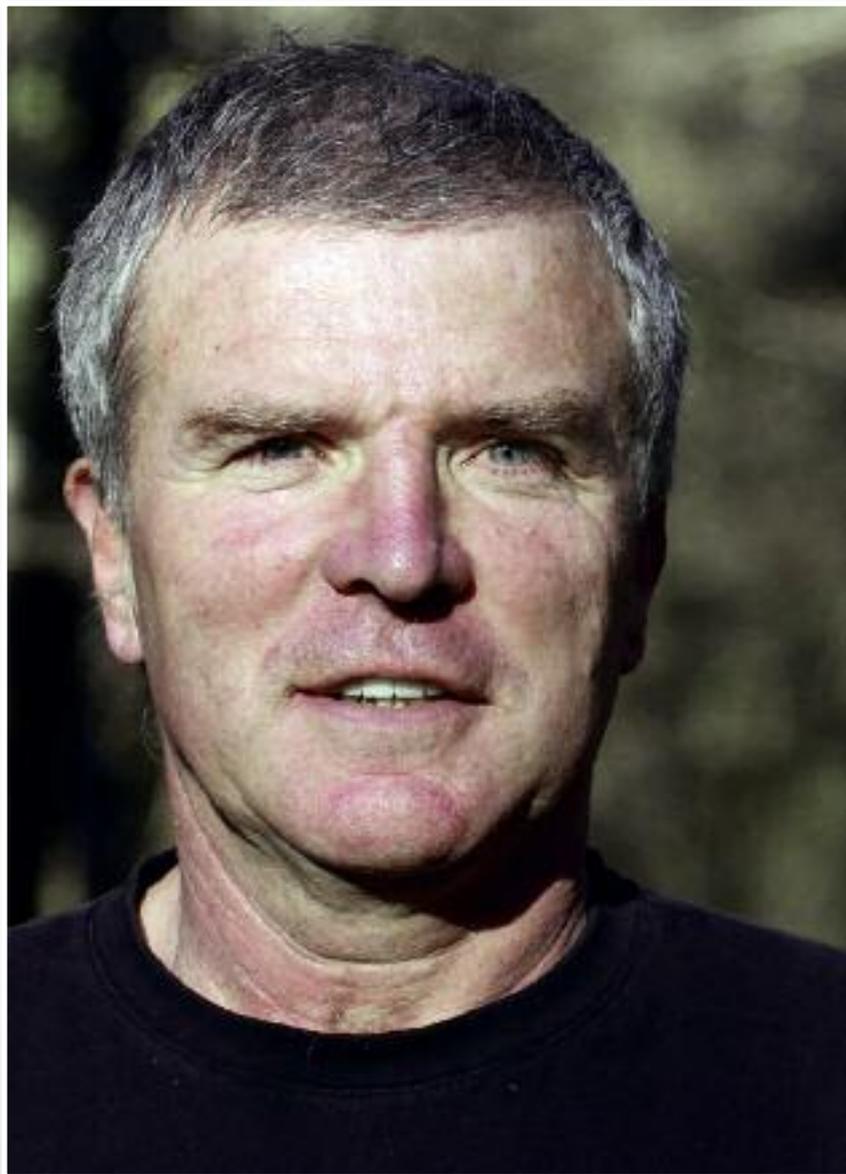
FDC 09 : quel tableau de chasse réalisez-vous ?

C L : Nous prélevons une vingtaine de sangliers, 2 cerfs, 2 biches et 10 chevreuils.

FDC 09 : vous avez été confronté, en début de saison, à un accident de chasse qui aurait pu avoir des conséquences dramatiques. Quel est votre ressenti ?

C L : fort heureusement le temps faisant son œuvre, le pire a été évité et notre collègue se remet tout doucement de sa blessure. Malgré toutes les précautions prises, l'accident incompréhensible est arrivé. Il nous semblait que tout ce que nous faisons en faveur de la sécurité nous mettait à l'abri : diffusion des consignes, distribution claire des postes, port de casquettes fluos, tenue du carnet de battue...

Force est de constater que l'on n'en fait jamais assez.



FDC 09 : quelles dispositions avez-vous prises depuis pour améliorer la sécurité ?

C L : en plus de la casquette que tout le monde porte, j'ai imposé les gilets fluos. Nous avons : amélioré le marquage de postes, les consignes de sécurité sont encore plus strictes, le temps consacré à la préparation des battues est plus long...

FDC 09 : quel enseignement tirez-vous de cette expérience éprouvante ?

C L : au risque parfois de déplaire ou de vexer un collègue, il faut tout mettre en œuvre pour éviter de vivre des moments aussi difficiles, aucun passe droit, aucune faiblesse ne doivent être acceptés. Je voudrais surtout dire à tous mes collègues responsables de battues d'être, à tout instant, vigilants. Comme tous, je croyais être à l'abri et que cela n'arrivait toujours qu'aux autres.

NOUVEL EXAMEN DU PERMIS DE CHASSER

A compter du premier janvier 2014, les modalités relatives à l'examen du permis de chasser sont modifiées. Jusqu'à présent, les candidats étaient d'abord convoqués pour passer l'examen théorique puis généralement un mois après pour l'examen pratique.

Dorénavant ils passeront les deux épreuves en une seule fois. Ils se présenteront d'abord à l'examen pratique et s'ils sont reçus, l'examineur leur posera dix questions. S'ils y répondent correctement ils auront réussi leur examen et repartiront avec leur permis en poche.

Si ces nouvelles modalités permettent au candidat de ne venir qu'une fois au centre d'examen, elles exigeront de lui un travail personnel plus important. En effet, avec l'ancien système il disposait d'un délai suffisant pour préparer l'examen théorique puis pour préparer l'examen pratique. Suite à la réforme, chaque candidat devra en même temps étudier les 414 questions susceptibles de lui être posées (l'examineur l'interrogera sur 10 d'entre elles, dont une éliminatoire) et se former à l'examen pratique.

Si le candidat n'obtient pas assez de points à la partie théorique il devra repasser l'ensemble et ne conservera pas le gain de la partie pratique.

Le barème de notation est le suivant :

- Exercices pratiques : sur 21 points
- Questions théoriques : sur 10 points
- Total des points de l'épreuve : 31 points
- Nombre de points nécessaires à la réussite de l'examen : 25 points

Si le candidat a un comportement dangereux, lors des exercices pratiques ou s'il se trompe sur la question éliminatoire, il est systématiquement éliminé.

Afin de préparer au mieux les futurs chasseurs à ces épreuves, la Fédération des Chasseurs de l'Ariège va organiser la formation de la manière suivante et ce un mois avant la date de chaque examen :

- Pour la théorie : les cours seront dispensés les vendredis soirs de 21 heures à 23 heures au siège de la Fédération des Chasseurs à Foix
 - Pour la pratique : les cours seront dispensés les samedis et mercredis, matins et après-midi, à Arabaux au centre de formation de la Fédération
- Les deux premières sessions d'examen du permis 2014 auront lieu du 24 février au 27 février et du 14 avril au 17 avril.

N'hésitez pas dès aujourd'hui à prendre contact avec votre Fédération afin de vous inscrire à ces futures épreuves d'examen.

Tél. : 05 61 65 04 02

Courriel : fdcog@wanadoo.fr

CONTENTIEUX GALLIFORMES DE MONTAGNE

Le 30 septembre dernier, l'arrêté préfectoral qui fixait les quotas de prélèvements de grand tétras et de lagopède alpin pour 2013/2014 a fait l'objet d'une attaque en référé en suspension par le Comité Ecologique Ariégeois. Le jugement du Tribu-

nal Administratif de Toulouse nous a été défavorable. Ainsi malgré le strict respect de la déclinaison sur le massif pyrénéen de la Stratégie Nationale en faveur du Grand Tétras portée par Monsieur le Préfet de Région et malgré les excellents résultats de la reproduction des galliformes de montagne, les chasseurs de grand tétras et de lagopède ont vu leur courte période de chasse raccourcie de moitié. A l'inverse, sur ce même dossier et c'est heureux, nos collègues des Pyrénées-Orientales et Hautes-Pyrénées ont gagné, alors que leur mode de gestion de l'espèce est le même que le nôtre. Il est regrettable que l'ONCFS n'ait pas jugé opportun de venir défendre l'arrêté de Monsieur le Préfet de l'Ariège, alors que son ingénieur a reçu l'ordre de défendre les autres départements, ce qu'il a fait à l'audience. Des explications ont été demandées à l'ONCFS, fort embarrassé par cette affaire dans l'affaire. Il reste à souhaiter que les jugements sur le fond à venir confirmeront pour tous les départements la possibilité pour le Préfets d'ouvrir la saison prochaine la chasse des galliformes de montagne, ce qui au

regard du bon état des populations devrait être obtenu pour peu que chacun s'efforce d'apporter les éléments favorables dont il a connaissance.

SESSIONS DE FORMATION DE PIÉGEAGE

Une session de formation des piégeurs aura lieu le samedi 1er mars et le dimanche 2 mars 2014 de 8 h 30 à 17 h 30 (repas offert pris sur place). Cette formation aura lieu dans les locaux de la Fédération des Chasseurs de l'Ariège pour la partie théorique et sur le terrain d'Arabaux pour la partie pratique. Rappelons que pour participer à cette formation, il faut avoir au moins 15 ans à la date de la formation.

Pour s'inscrire s'adresser à :

la Fédération des chasseurs de l'Ariège
(fdcog@wanadoo.fr ou 05 61 65 04 02)

ou

l'Association des Piégeurs de l'Ariège
(lebarry@club-internet.fr ou 06 82 21 09 69).

ARMES DE CHASSE : NOUVELLE RÉGLEMENTATION

La loi du 6 mars 2012 relative à l'établissement d'un contrôle des armes moderne, simplifié et préventif est entrée en vigueur le 6 septembre 2013, par le biais notamment du décret du 30 juillet 2013 et près de 50 arrêtés modifiés.

Elle permet désormais aux chasseurs français d'accéder à des armes et des munitions jusque là réservées à leurs homologues européens, comme par exemple le 8x57 JS ou encore le 30-06. La nouveauté de cette réglementation réside en effet dans le critère de classement des armes qui n'est plus le calibre, mais leur dangerosité appréciée selon des critères comme la capacité de dissimulation, la répétabilité du tir ou encore la capacité de tir sans rechargement.

La nouvelle nomenclature adopte un système de classement en quatre catégories au lieu de huit précédemment. A pour les armes interdites, B pour les armes soumises à autorisation, C pour les armes soumises à déclaration et D pour les armes soumises à enregistrement (D-1°) ou libres (D-2°). Les armes de chasse sont classées dans les catégories C et D, selon le tableau ci-dessous.

Catégorie de classement des munitions correspondant au régime de classement des armes	Documents à présenter (✓)			Quotas d'acquisition et de détention	
	Titre permanent du permis de chasser	Validation de l'année en cours ou précédente	Récupéré de déclaration de l'arme	Quota par arme détenue	Quota sans arme détenue
C - Déclaration C - 6° - 20-20 Winchester (8,36 x 34 R) ; - 20-20 Winchester (8 x 33) Mossberg ou 20-20-112 ; - 28-43 Remington (10,1 x 33) Winchester ; - 44-43 Winchester ou 44-43000 ; - 44 Remington magnum ; - 45 Colt ou du long Colt.	✓	✓	✓	1 000	500
C - 7° - 7,5 x 54 MAG ; - 7,5 x 56 Remington ; - 20 M1 (7,62 x 39) ; - 7,62 x 51 ou (7,62 x 51 OTAN) ou 204 Winchester ou 204 CIAM ; - 7,62 x 57 Mauser ou 7,62 x 57 J5 ou 8 x 57 J ou 8 x 57 JS ou 8 mm Mauser ; - 7,62 x 54 R ou 7,62 x 51 R Mauser Fugate ; - 7,62 x 63 ou 20 DC Compadfield ; - 203 Arbia ou 7,7 x 56.	✓	✓	✓	1 000	500
C - 8° - Autres munitions	✓	✓	—	—	500
D - Enregistrement D - 1° - ci munitions	✓	✓	—	—	500
D - 2°	Libre	Libre	—	—	—

Un délai de six mois s'ouvre pour permettre aux chasseurs de vérifier qu'ils détiennent bien leur récupéré de déclaration et d'enregistrement.

Pour vous permettre d'en savoir plus sur ces nouvelles dispositions, vous pouvez consulter notre site internet : www.frc-midipyrenees.fr (onglet Ariège)

Gestion des espèces protégées Tout cela nous met le saumon au prix du caviar !

Nous nous sommes souvent élevés contre la protection imbécile et injustifiée de certaines espèces dont les effectifs doivent ensuite être réduits au regard des dégâts qu'elles causent.

Des centaines de loups à l'origine incertaine hantent la plupart des massifs et dévorent à qui mieux mieux ; des centaines de milliers de hérons cendrés ou de cormorans piquent et gobent sans limite. L'Etat qui les protège doit ensuite ordonner leur destruction. Loups, cormorans entre autres sont visés et, plus récemment, des bouquetins des Alpes dont 198 spécimens ont été abattus "grâce" à l'action concertée d'un Préfet qui a ordonné, de 148 gendarmes, 30 agents de l'ONCFS, 70 pompiers et 2 hélicoptères qui ont exécuté. La note pour le contribuable a dû être salée, à l'image du million et demi d'euros versés annuellement pour indemniser les seuls dégâts de loups aux troupeaux.

45 000 cormorans sont aussi détruits chaque année, après avoir été protégés et qu'ils aient causé des millions d'euros de dégâts sur les piscicultures, sans parler des poissons sauvages, parmi lesquels les saumons protégés à grands frais.

Gabegie, incohérence des décideurs de tout niveau ; responsables politiques, hauts et bas fonctionnaires, et oui, il faut bien les premiers pour adopter des textes imbéciles et les autres pour exécuter les basses et coûteuses, très coûteuses besognes.

Un exemple, jugez plutôt, depuis des décennies, l'Etat ou plutôt le contribuable a investi des sommes colossales, plusieurs centaines de millions d'euros, dans des travaux de restauration et d'aménagement des cours d'eau pour permettre le retour des poissons migrateurs, parmi lesquels, le saumon, espèce remarquable s'il en est.

Ainsi, chargé de la restauration et de la gestion des poissons migrateurs du bassin de la Garonne et de la Dordogne, un organisme (MIGADO), constitué à cet effet, programme ces coûteux travaux (passes à poisson, capture ou élevage de saumons, restauration de cours d'eau, assainissement...).

Pour quel résultat ? En 2001, 599 saumons avaient franchi la passe de Golfech, en 2002, 436, ils n'étaient plus que 204 en 2008, 70 en 2009, 101 en 2010, 165 en 2011, 133 en 2012 et 51 malheureux survivants en 2013 !

Quelques uns (entre 20 et 30) devraient être capturés s'ils n'ont pas été gobés sur les passes à poissons par les silures qui hantent désormais nos rivières. Ils seront relâchés en Ariège sur le secteur de Varrilhes, où ils seront "accueillis" par une nuée de cormorans toujours protégés qui, depuis quelques semaines, anéantissent tout ce qui a l'outrecuidance d'essayer de frayer sur cette zone pourtant favorable.

Des millions d'euros d'argent public déversés pour que 50 saumons survivent, au bout de plus de 30 ans d'efforts. Le déclassement du cormoran et de quelques autres espèces aurait été bien moins coûteux et aurait donné de bien meilleurs résultats.

Assurément, la France peut s'enorgueillir d'avoir les saumons les plus chers du monde dont le prix au kilo peut faire pâlir de jalousie les esturgeons de la mer Caspienne.

Combien de temps faudra-t-il encore attendre, combien de centaines de millions faudra-t-il encore inutilement dépenser pour que ceux qui prennent inconsciemment ces mesures ridicules et ceux qui les mettent en œuvre avec tant de zèle au seul bénéfice d'une poignée d'idéologues influents aux théories nauséabondes soient rappelés à leur devoir et rendent enfin des comptes à des citoyens excédés dont la patience a atteint ses limites ?

Jean GUICHOU

rétrospective

LE CONCOURS SAINT HUBERT, ouvert à tous les chasseurs et chasseresses au chien d'arrêt, s'est déroulé le **5 octobre à Mazères**.

Sous un ciel mitigé, 13 chiens d'arrêts "Britanniques et continentaux" se sont affrontés sur les terrains de l'ACCA de Mazères. Le gibier de la "Faisanderie du Courbas" a été très combatif et a posé beaucoup de problèmes aux chiens. Le comportement des concurrents sur la sécurité et le respect des consignes a été irréprochable. Les examinateurs Mrs Villac et Nouvel venus de Carcassonne ont été satisfaits de cette journée. Les résultats:

Catégorie chasseur chien trialisant : Jean-François Dupuy avec Flora (braque de l'Ariège); 75,5 pts.

Catégorie chasseur chien d'arrêt : Jean-Paul Bauzou avec Eblis (Braque Allemand); 76,5 pts.

Philippe Pinel avec Frisko (Braque Allemand); 61,5 pts.
Jacques Carles classe 3^{ème} et 4^{ème} ses deux chiennes Ezya et Alix (Setter Anglais); 53,5 pts.

Rendez-vous est donné pour l'édition 2014. Les juniors et les chasseresses sont les bienvenus.



Les participants et les organisateurs devant la maison de la chasse de Mazères

9 novembre : UNE MESSE DE LA SAINT HUBERT a été donnée dans la cathédrale de Pamiers par le groupe de sonneurs "les échos de l'Estrique".

23 novembre : UNE BELLE CHASSE À COURRE sur sanglier menée par l'équipage Comminges Barousse et organisée par l'ACCA de Prat Bonrepaux et les ACCA voisines s'est déroulée à Prat Bonrepaux.

14 décembre : une première réussie pour LE CHALLENGE DES BÉCASSIERS DE L'ARIÈGE.

A l'initiative de la section ariégeoise du Club National des Bécassiers et de son président Laurent Duquesnoy, le premier challenge des bécassiers de l'Ariège s'est déroulé sur le territoire de l'ACCA de CAMARADE le samedi 14 décembre. Ouverte aux membres du CNB, cette manifestation a regroupé 14 concurrents et 18 chiens anglais et continentaux. Jugés par Mrs Eric Raynaud et Nicolas Mayoral et guidés par Mrs Michel Baylet, Yves Bruel et Jean-Luc Denat, les concurrents ont pu offrir à leurs chiens de nouveaux territoires.

Grâce à une saison favorable, au bon repérage et à la réserve des chasseurs locaux dans les jours précédant l'épreuve, plusieurs bécasses étaient au rendez-vous sur les deux parcours prévus (l'un avec les anglais, l'autre avec les continentaux). Evoluant dans les paysages naturels préservés de la commune, les conducteurs et leurs chiens ont pu exprimer toutes leurs qualités.

A l'issue de cette superbe matinée ensoleillée, Michel Miroso et sa setter anglais Brisca ont été déclarés vainqueurs du premier challenge des bécassiers de l'Ariège. Jean Viudez et sa braque d'Auvergne Fiona et M. Aynié et son épagneul breton Disco complètent le podium. Le trophée du challenge, créé spécialement pour l'occasion par M. Jean-Paul Galy, a été remis à M. Miroso en présence de M. Bazy, maire de CAMARADE, qui avait gracieusement mis à disposition la salle des fêtes.

Découverte du jardin secret des uns contre prestation des chiens des autres, tels étaient les termes de cette journée de partage dont la chasse au chien d'arrêt a été la grande bénéficiaire. Le copieux cassoulet servi au tout proche Relais de Seignas a contribué à renforcer la convivialité qui a présidé à l'ensemble de cette journée unanimement appréciée.

L'équipe organisatrice et les participants



Les manifestations à caractère cynégétique ou rural dans lesquelles les chasseurs et ou leur Fédération s'investissent ont été et sont toujours aussi nombreuses. Ces initiatives sont une fois encore l'expression de la vitalité de la chasse ariégeoise.

a g e n d a

- **1^{ER} ET 2 FÉVRIER 2014 À LE CARLA BAYLE** : concours de meutes sur lièvre (qualificatif pour le championnat régional), organisé par l'AFACCC 09/31
- **14, 15 ET 16 FÉVRIER 2014 À MONTARDIT** : concours de meutes sur sanglier organisé par l'AFACCC 09/31 - Contact : M. Didier ROUAIX au 06 19 18 00 21
- **28 FÉVRIER, 1^{ER} ET 2 MARS 2014 À SABARAT** (salle des fêtes) : brevet national sur lièvre, organisé par le GIC de l'Arize et le Club du Bleu de Gascogne - Contact : M. Roland GAYCHET au 06 87 10 23 98
- **LES 8 ET 9 MARS 2014 À LA BASTIDE DE SÉROU** : Challenge Jean CAUJOLLE, rencontre de chiens courants ariégeois organisée par le Club Gaston Phébus et l'ACCA de la Bastide de Sérou - Contacts : M. Eric VERGÉ : 06 83 63 18 68, M. Gérard GOSSELIN : 06 72 54 99 28
- **22 MARS À SAINTE CROIX VOLVESTRE** : chasse à courre avec l'équipage Comminges Barousse - Contact : M. Jacques POLLINI au 06 75 02 25 98

Carnet Noir

Ainsi va la vie, faite de joie, mais aussi de peines. Le chasseur, peut être plus que tout autre, sait bien qu'il est dans l'ordre naturel des choses que la vie et la mort rythment nos existences, comme celle de tout être vivant.

Trop souvent, notre gazette évoque le souvenir d'amis chasseurs disparus. Ce numéro ne fera hélas pas exception à la règle.

Nous aurons une pensée pour ceux qui nous ont quittés prématurément.

Parmi ceux-là, toujours trop nombreux, **Robert BASSIGNANI**, foudroyé alors qu'il participait à une partie de chasse. Chasse qu'il aimait tant et qu'il avait si bien servie, sans compter, comme il savait le faire dans chacun de ses nombreux engagements.

Christian EYCHENNE de La Bastide de Sérou nous a quittés, lui aussi, fauché dans sa cinquantième année. C'était un chasseur amoureux de chiens, de belle chasse. Pour lui peu importait le tableau pourvu que les chiens aient bien couru. Nous garderons de lui l'image d'un homme posé, plein de sympathie, toujours souriant. La chasse a perdu un passionné, nous avons perdu un ami. Adieu Christian.

Notre ami **Guy PECH** est parti, lui aussi. Président exemplaire de l'ACCA de Limbrassac et de l'AICA Mon Païs, il s'est multiplié sa vie durant pour offrir aux autres sa passion de la chasse et de la nature. Il a su porter et transmettre l'esprit de camaraderie, de solidarité, de respect. Ces moments de bonheur partagé qu'il aimait tant étaient appréciés de tous ceux qui ont eu la chance de croiser son chemin. Homme de personnalité, meneur d'hommes, il savait s'imposer quand il le fallait, mais il savait aussi et surtout ouvrir son cœur et sa maison de Jourda, faisant de lui l'ami que tant auraient aimé avoir.



Guy PECH dans une culture à gibier (FDC09)